



Rapport de l'ONU sur les droits de l'homme en Ukraine: arrestations, déchaînement nazi, persécution des médias, discrimination linguistique

Par [Observateur Continental](#)

Mondialisation.ca, 05 octobre 2021

[Observateur continental](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),

[Nations Unies](#)

Analyses: [UKRAINE](#)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a rendu public son rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine pour la période du 1^{er} février au 31 juillet 2021. Comme toujours, le rapport inclut une analyse de l'état du conflit armé dans l'est de l'Ukraine.

Ce rapport sur les faits mentionnés ressemble à une claque pour le régime de Kiev. [Le rapport](#) a été présenté par Matilda Bogner, la chef de la Mission d'observation des droits de l'homme des Nations Unies en Ukraine.

Selon les collaborateurs du Haut-Commissariat, pour la période du rapport, le nombre de victimes civiles causées par les activités militaires dans le Donbass a augmenté de 51% par rapport à la période précédente, atteignant 62 civils tués et blessés. 81% des civils décédés ont été tués par des bombardements de l'armée ukrainienne. Près de 80% des impacts pour la période du rapport ont eu lieu précisément sur le territoire des républiques du Donbass.

L'armée ukrainienne a visé plusieurs sites d'infrastructure civile: dix sites d'approvisionnement en électricité, sept établissements scolaires, un établissement médical, plusieurs sites d'approvisionnement en eau et en gaz.

Le rapport critique le projet de loi élaboré par le cabinet ukrainien sur la « période de transition ». Selon cette loi, en cas d'adhésion du Donbass à l'Ukraine, Kiev compte lancer des répressions contre tous ceux qui ont travaillé dans les établissements publics de Donetsk et de Lougansk, d'y procéder à une « décommunisation » et à une « ukrainisation ». Selon Matilda Bogner, « la justice de la période de transition peut devenir une pierre d'achoppement pour un règlement total du conflit ».

Une grande partie du rapport est consacrée aux violations des droits de l'homme commises par le régime de Kiev sur les territoires qu'il contrôle. Le HCDH a constaté sept attaques contre les opposants à l'ukrainisation. L'ONU exige du régime de Kiev d'adopter une loi spéciale sur les minorités nationales. La loi dite sur les peuples autochtones ne convient pas aux représentants de l'ONU, mais ils sont incapables d'influer sur la situation.

Le rapport critique les sanctions du Conseil de sécurité ukrainien, qui ont conduit à la fermeture des chaînes 112 Ukraine, Zik et NewsOne. « Le bureau du Haut-Commissariat aux

droits de l'homme est préoccupé par le fait que ces décisions ne respectent pas les normes internationales sur le droit à la liberté d'expression, car elles n'ont pas été adoptées par des autorités indépendantes et n'ont pas prouvé la proportionnalité de ces restrictions. Nous veillerons à l'évolution de la situation », [cite](#) les propos de Mme Bogner la revue *Strana*. Mais les inquiétudes de Matilda Bogner ne préoccupent personne.

Dans une autre interview, Mme Bogner [a commenté](#) la récente interdiction en Ukraine de plusieurs médias en ligne, qui ne figurent pas dans le rapport. « Bien évidemment, nous avons documenté et avons inscrit dans le rapport les informations sur les décisions du Conseil de sécurité conduisant à la fermeture de chaînes et de médias en ligne et qui ne sont pas conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment en termes de liberté d'expression. Étant donné que cette décision n'a pas été prise par un organe indépendant, c'est inquiétant. Il n'y avait pas de raisons justifiant la nécessité et la proportionnalité de telles décisions », a déclaré Matilda Bogner.

Certes, elle critique le fait que les autorités ukrainiennes ne jugent pas utile d'expliquer au public leurs décisions qui bafouent la liberté d'expression. Mais qu'y a-t-il à expliquer?

Le Service de sécurité ukrainien (SBU), selon la mission de l'ONU, continue de recourir à la torture forçant les habitants capturés du Donbass à la coopération. Les interpellés sont passés à tabac, se retrouvent avec de fausses preuves matérielles placées par la police. Ce qui signifie que les prisons secrètes du SBU, mentionnées par Amnesty International Human et Rights Watch, n'ont pas disparu et fonctionnent toujours.

Il n'y a pas le moindre progrès dans l'enquête sur le massacre d'Odessa du 2 mai 2014, et les représentants de l'ONU en parlent aussi.

Ces derniers ont noté également les attaques des groupes radicaux de droite contre les activistes du mouvement environnemental et du mouvement pour la protection des droits des femmes, qui sont restées impunies. Leurs voitures ont été incendiées, des grenades ont été jetées dans leurs maisons, ils ont été attaqués pendant les marches à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2021 à Kiev.

Le 5 mars 2021, la justice a disculpé pour prescription les combattants du groupe néonazi Karpatska Sitch, accusés d'avoir attaqué des personnes le 8 mars 2018.

Ni les rapports de l'ONU ni l'Organisation en soi ne peuvent rien y changer. Plus de vingt rapports de ce genre rédigés par des représentants de l'ONU ont déjà été publiés, mais rien ne change. La situation ne fait qu'empirer. Les arrestations illégales, la torture, l'atteinte à la liberté d'expression se poursuivent en Ukraine, et ça n'en finit pas.

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Observateur Continental](#), [Observateur continental](#), 2021

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca